

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE EXPORT Livraisons hors de France métropolitaine

Fait à Lyon le 08/02/2022 :

### Article 1 : Champ d'Application et de Modification des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties et, en ce sens, l'acheteur (ci-après dénommé le Client) est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès de la société INHEXIS ci-après dénommé INHEXIS.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes commandes passées auprès de INHEXIS, par l'intermédiaire de ses différentes enseignes commerciales. INHEXIS se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente, qui seront appliquées à chaque commande au jour de la commande.

Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

### Article 2 : Information et Disponibilité des produits

Les offres de produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur les enseignes commerciales de INHEXIS.

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité d'un produit commandé, le Client en sera informé par courrier électronique. L'annulation de la commande de ce produit et son éventuel remboursement seront alors effectués, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

Les produits sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité de INHEXIS ne pourrait être engagée. Les photographies des produits ne sont pas contractuelles.

### Article 3 : Validation des commandes

**3.1 – Bon de commande ou devis :** Tout bon de commande ou devis signé à la main, suivi de « bon pour accord », et du nom du signataire, constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes conditions générales de vente.

La vente sera aussi considérée comme ferme et définitive après l'envoi au Client de la facture commerciale et de l'ouverture par celui-ci de la procédure de paiement auprès de sa banque (remise documentaire ou crédit documentaire).

**3.2 – Commande par Internet :** Le Client a la possibilité de passer sa commande en ligne. Dans ce cas, tout bon de commande (ordre d'achat) signé du Client (consommateur ou professionnel) par "double clic" constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les limites prévues dans les présentes conditions générales de vente. Le "double clic" associé à la procédure d'authentification et de non-répudiation et à la protection de l'intégrité des messages constitue une signature électronique. Cette signature électronique a valeur entre les parties au même titre qu'une signature manuscrite.

La vente sera considérée comme ferme et définitive après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par INHEXIS par courrier électronique et après encaissement par INHEXIS de l'intégralité du prix.

**3.3 – Annulation de la commande par INHEXIS :** Une commande pourra toujours être annulée par INHEXIS dans les cas suivants :

- en cas de défaut de règlement par le Client dans le délai imparti du prix de la commande,
- demande anormale du Client,
- insolvabilité du Client,
- paiement frauduleux,
- absence de règlement total ou partiel d'une précédente commande

**3.4 – Budget de cadrage :** Un budget de cadrage n'est pas un devis ou un bon de commande. Seul un document portant la mention « DEVIS » peut engager le Client ainsi que INHEXIS. Après réception du budget de cadrage signé par le Client, INHEXIS se réserve le droit de modifier le montant du devis final, si après

vérification auprès des fabricants, et pour le bon fonctionnement du ou des produits il s'avérerait important de le faire.

**3.5 – Budget de cadrage avec budget de pose :** Un budget de cadrage peut comporter un budget approximatif de pose du matériel. Ce budget global est donné à titre indicatif et ne peut engager la responsabilité de INHEXIS, même si celui-ci est signé par le Client final ou le professionnel. Seul le devis définitif du professionnel comportant le matériel et la pose sera valide. INHEXIS n'est en rien responsable du travail effectué par le professionnel, qui reste l'unique interlocuteur du Maître d'ouvrage avant, pendant et après les travaux réalisés.

#### **Article 4 : Prix**

INHEXIS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été indiqués au moment de la commande, si la commande ou devis n'excède pas plus d'un mois et sous réserve de disponibilité à cette date.

Les prix sont mentionnés en euros, hors taxes et hors frais de douane, de transport, d'assurance sauf dispositions contraires convenues avec le Client.

#### **Article 5 : Modalités de Paiement et Sécurisation**

Le règlement des commandes s'effectue :

*Par carte bancaire :* Le paiement s'effectue sur les serveurs bancaires sécurisés de la société PayPal ou de la banque CM CIC. Aucune information bancaire concernant le Client ne transite via les serveurs de INHEXIS. Le paiement par carte bancaire est donc parfaitement sécurisé ; la commande sera ainsi enregistrée et validée dès l'apparition du paiement sur le compte bancaire de INHEXIS. Les coordonnées des cartes de crédit sont cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer) et ne transitent jamais en clair sur le réseau.

*Par virement :* La commande est alors immédiatement prise en compte à réception du virement et à son apparition sur le compte bancaire de INHEXIS.

*Par remise documentaire ou crédit documentaire :* La commande est alors immédiatement prise en compte à réception de la confirmation des différents intervenants bancaires. Les frais qui varient en fonction des Pays, seront supportés intégralement par le Client. Des frais additionnels pourront être ajoutés au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

*Défaut de Paiement :* INHEXIS se réserve le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à INHEXIS par le Client, sans préjudice de toute autre action que INHEXIS serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. Le Client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Client sera également et de plein droit débiteur à l'égard de INHEXIS d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 €.

#### **Article 6 : Réserve de propriété et Transfert des risques**

**6.1 - Clause de réserve de propriété :** Les produits demeurent la propriété d'INHEXIS jusqu'au complet encaissement du montant de la commande par INHEXIS.

**6.2 –** Toutefois, pour les livraisons dans l'Union Européenne, les risques des produits commandés sont transférés au Client dès que celui-ci réceptionne la marchandise livrée à son domicile ou sur son lieu de travail, sauf dispositions spécifiques autres convenues avec le Client.

**6.3 –** Pour la livraison des marchandises à destination des pays à formalités douanières, tels que la Suisse, la Norvège, le Liechtenstein, l'Andorre etc., le transfert des risques s'effectue dans le pays de destination des marchandises. Il incombe au Client de régler les droits et taxes liés à l'importation des produits.

## Article 7 : Modalités et délais de livraison

**7.1 – Modalités :** Les produits sont livrés à l'adresse de livraison indiquée par le Client au cours du processus de commande.

**7.2 – Territoires desservis :** Les pays dans lesquels l'entreprise peut livrer sont indiqués au moment de la validation de commande dans l'onglet « Pays » situé dans la colonne « Adresse de livraison ».

La livraison est toutefois impossible sur certains territoires spéciaux rattachés à des pays de l'Union Européenne comme les îles Canaries, les territoires spéciaux de Ceuta et Melilla, les îles de Jersey et Guernesey etc. En ce qui concerne les DROM-COM français, la livraison se fait au cas par cas.

La livraison vers des pays soumis à des opérations douanières (Suisse, Liechtenstein, Andorre, Norvège) est possible pour tout type d'envoi. Pour ces pays, il n'est cependant pas exclu que le client paie des frais supplémentaires demandés par le transporteur, en lien avec l'importation du produit sur son territoire ou tout autre frais. INHEXIS n'est en aucun cas responsable de la gestion de ces frais et il incombe au Client de les régler auprès des autorités compétentes.

**7.3 – Délais d'expédition :** L'ensemble des délais annoncés sont calculés en jours ouvrés et sont des délais moyens qui correspondent aux délais de traitement par les services internes de INHEXIS pour passer la commande au fabricant concerné. Il peut dans certains cas inclure la préparation et l'expédition de la commande (sortie entrepôt). Ils courent dès la validation du paiement de la commande. A ce délai, il faut ajouter le délai de livraison du transporteur. Pour une commande composée de plusieurs produits, le délai d'expédition de cette commande est alors basé sur le délai d'expédition le plus long. Le gestionnaire se réserve toutefois la possibilité de fractionner la commande en plusieurs livraisons, avec ou sans coût supplémentaire pour le Client. Dans tous les cas, le délai d'expédition est affiché et précisé sur la fiche produit ou le devis et peut également être communiqué au Client par téléphone ou par courriel. INHEXIS peut sinon indiquer un délai de disponibilité au Client lors de la signature d'un devis pour un projet sur plusieurs mois avec plusieurs produits.

**7.4 - Délais de livraison :** Le produit commandé est livré par le circuit postal ou par un transporteur, selon la nature du produit commandé, le pays de livraison à l'adresse figurant sur le bon de commande. *Les délais annoncés sont indiqués au départ des entrepôts d'INHEXIS.* Le choix du mode de livraison dépend du poids, du volume et de la valeur des articles, et des partenariats passés par les fournisseurs.

Il est précisé que les délais indiqués ou convenus avec le Client sont purement indicatifs. Aussi, des livraisons partielles ou retardées ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni engager la responsabilité de INHEXIS à raison notamment de tout dommage direct ou indirect imputable à un retard ou une défaillance quelconque dans la livraison.

- Cas particulier : Si le vendeur et l'acheteur conviennent ensemble de modifier la date de livraison des produits sur demande de l'acheteur, l'acheteur est tenu de rembourser au vendeur les frais liés au stockage des produits chez le vendeur à partir du 14ème jour à compter de l'ancienne date de livraison. Le coût de stockage sera de 20 EUR HT par mètre carré occupé par les produits et par jour de stockage de ces produits chez le vendeur. Pour éliminer toute incertitude, les dispositions visées à ce point des présentes Conditions Générales de Vente seront appliquées à l'accord entre les parties concernant le report de la date de livraison des produits pour des raisons propres à l'acheteur.

**7.5 – Déchargement des marchandises :** La Livraison par affrètement nécessite que le Client se munisse du matériel ou du nombre de personnes nécessaires pour le déchargement du camion. Il est rappelé que le chauffeur ne peut pas conduire le monte-charge ou aider le Client manuellement dans ses opérations de déchargement. Toutes les données liées aux produits sont mentionnées dans chaque fiche produit du catalogue fabricant, de chaque produit. De plus, nous informerons le Client des modalités de livraison, par email ou lors de l'entretien téléphonique pour la validation de la commande et la planification de la date et du jour de livraison. Certains produits comme les menuiseries extérieures, les kits eau de pluie, les cheminées, les ballons d'ECS, etc... nécessitent l'usage d'un matériel adapté pour le déchargement qui devra être fourni par le Client. Le Client doit connaître les contraintes liées au déchargement du matériel commandé et ne peut se retourner contre la société INHEXIS pour quelques raisons que ce soit.

**7.6 – Cas d'une livraison partielle :**

- Le vendeur est autorisé à réaliser aussi la livraison d'une partie des produits et l'acheteur est tenu d'accepter la livraison d'une partie des produits et de réceptionner ces produits. Le vendeur est autorisé à demander le paiement de cette partie des produits reçus et l'acheteur est tenu de régler cette partie des produits.

## Article 8 : Contrôle des produits par le Client – Réclamation

**8.1** - Quel que soit le mode de livraison des produits, le Client est tenu de vérifier l'état de l'emballage ainsi que le contenu du colis (avarie, pièce manquante, colis endommagé, pièce cassée...).

**8.2** - En cas d'AVARIE CONSTATEE, le Client doit formuler des réserves caractérisées\* sur le bon de livraison. \*La mention « sous réserve de déballage » ne constitue pas une réserve caractérisée et n'a AUCUNE VALEUR JURIDIQUE. Il est alors indispensable de décrire précisément l'état de l'emballage et/ou du produit. (Ex : Bruits de casse, Colis ouvert, emballage endommagé, déchiré, enfoncé... sur le coin en bas à droite, produit rayé, enfoncé, sur le flanc gauche...). Le Client doit également confirmer par courrier recommandé ces réserves au transporteur au plus tard dans les 48 heures ouvrables suivant la réception du ou des articles, et transmettre une copie de ce courrier à : INHEXIS, 17 rue Général Brosset, 69140 Rillieux-la-Pape - France, en rappelant bien les références portées sur le bordereau de livraison. **A noter : La vérification de l'état du produit est considérée comme effectuée dès lors que le bon de livraison a été signé.** Par conséquent, EN CAS DE NON-RESPECT DES INDICATIONS CI-DESSUS, AUCUNE RECLAMATION NE SERA RECEVABLE.

**8.3** - En cas de PANNE ou vice de fonctionnement, le Client doit, dans un délai de 15 jours à compter de la réception du colis, à peine de forclusion, notifier à INHEXIS la réception d'un produit en panne au moment de sa mise en service par lettre recommandée avec avis de réception. Le Client doit décrire de façon détaillée le problème rencontré avec le produit. Certaines marques prennent en charge et gèrent la panne directement avec le consommateur. Dans ce cas, les coordonnées et procédures nécessaires pour prendre contact avec la marque seront communiquées par les services d'INHEXIS. Le Client devra alors faire sa demande en direct à la marque qui procédera, après constatation de la panne, à un échange standard du produit. Pour les autres marques, le service client d'INHEXIS générera un numéro d'accord de retour. Le produit devra être retourné dans son emballage d'origine même si celui-ci a été ouvert. Il devra être accompagné de tous ses accessoires (notices, cordons, télécommandes, garanties...) avec le numéro de commande et les coordonnées complètes du Client. Seuls les produits justifiant d'une panne avérée seront acceptés. Dans le cas contraire, le produit pourra alors être retourné au Client, à ses frais ou le retour requalifié sous le motif adéquat.

**8.4** - Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable de la part de INHEXIS. Dans cet accord, INHEXIS précise qui prend en charge les frais de retour. Dès réception de l'accord, le Client dispose d'un délai de 15 jours pour retourner le produit. Passé ce délai, le retour sera refusé.

Après réception et acceptation du colis par INHEXIS, en fonction de la nature de la réclamation (cas relevant de l'article 8.2 ou 8.3), de la nature du produit, des stocks disponibles, INHEXIS propose soit de réparer le produit, soit de réexpédier le produit initialement commandé ou un produit d'échange aux caractéristiques équivalentes. En cas d'impossibilité, INHEXIS remboursera le montant déjà versé dans les 15 jours suivant l'acceptation du retour.

A noter : A réception, les services de INHEXIS contrôleront la conformité du produit retourné et le motif de retour. Si le produit retourné n'est pas conforme ou si le retour est effectué sous un mauvais motif, il sera refusé et sera réexpédié au Client, à ses frais. Dès lors, le Client en sera informé par email.

**8.5** - Cas particulier : Les retours pour « erreur de référence composant un système »

Dans un ensemble composé de plusieurs références faisant un système, seul le Client est responsable de la composition de celui-ci. Un système nécessite le dimensionnement et l'assemblage de plusieurs références techniques. La composition détaillée sur le devis et la liste des références livrées est sous la responsabilité unique du Client, quel que soit l'historique d'avant-vente du projet. Si une référence présente sur le devis est livrée comme prévu, mais que celle-ci ne s'emboîte pas correctement avec une autre référence, ou que celle-ci ne permet pas de faire fonctionner le système quel que soit les raisons, alors il s'agit d'une « erreur de référence composant un système ». Dans ce cas, la référence initialement commandée ne sera ni reprise, ni remboursée, ni échangée. Les frais d'approvisionnement de la référence adaptée seront à la charge du Client. La gestion du retour ainsi que les frais engendrés, de la référence inadaptée, si le Client ne souhaite pas la garder, est à aussi à la charge du Client. La commande de cette nouvelle référence ne pourra se faire que par paiement comptant.

## Article 9 : Garanties

### 9.1 - Garantie d'INHEXIS

En cas de vice apparent ou de non-conformité du produit livré dûment constaté par le Client et dénoncés selon le formalisme décrit dans l'article 8 ci-dessus, INHEXIS s'engage, à renvoyer le produit initialement commandé, à le réparer ou le remplacer, ou, en cas d'impossibilité, à procéder au remboursement du montant déjà versé à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

La garantie est exclue dans les cas suivants :

1. Les produits ne justifiant pas d'une panne avérée après diagnostic de la panne par les services d'INHEXIS
2. Une panne ou un fonctionnement défectueux imputables à une mauvaise utilisation du produit, à une négligence ou une imprudence de la part du Client
3. Les produits qui auront été ouverts ou démontés
4. Les dommages, pannes, défaillances ou défauts imputables à des causes d'origine externe ou à un cas de force majeure

5. Les réglages accessibles au Client sans démontage de l'appareil
6. Les réparations et dommages subis par l'appareil après une réparation effectuée par toutes autres personnes qu'un réparateur agréé par le constructeur
7. Les dommages dus à la corrosion, à l'oxydation, à un mauvais branchement ou à un problème d'alimentation
8. Les dommages dû à un problème d'alimentation. Il faut entendre par problème d'alimentation, non pas un problème d'alimentation interne au produit, mais externe à celui-ci. Par exemple, un branchement sur une prise défectueuse.
9. Les produits renvoyés sans accord de retour et ne remplissant pas les conditions de retour précisées dans l'e-mail du numéro d'accord de retour.
10. Si la garantie concerne des produits ou pièces fabriqués par des fournisseurs de INHEXIS, auxquels la garantie normale du fournisseur est applicable (voir ci-après Garantie du Constructeur).

## 9.2 - Garantie du Constructeur

Lorsque le produit bénéficie d'une garantie constructeur, celle-ci est indiquée sur la fiche article du fabricant. Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit et de relever le numéro de série de l'appareil se trouvant sur le produit. La garantie constructeur est en générale de deux ans. Selon la marque, elle peut être d'un an pièces et/ou main d'œuvre, avec ou non des frais de déplacement pour constater l'objet de l'intervention.

Le déplacement d'un technicien ou les frais d'envois du produit en station technique sont à la charge du Client. Pour les produits de plus de 30 kg, la garantie constructeur est en générale de 1 an pièces, la main d'œuvre et les frais de déplacement seront à la charge du Client, ainsi que les frais de retour du produit pour valider la demande.

*Modalités d'application de la garantie constructeur :* Dès constatation de la panne, le Client doit « systématiquement » prendre contact avec le service clients d'INHEXIS. Il est indispensable de décrire par écrit le problème rencontré dans un document et de fournir des photos. Le service client indiquera alors la démarche à suivre. Selon la marque et le produit, la réparation pourra être effectuée sur site ou nécessitera l'envoi d'un nouveau produit qui devra être installé par le Client. Certains fabricants imposent que le produit soit réceptionné par le vendeur avant d'être transmis à la station technique. INHEXIS générera alors un numéro d'accord de retour. Afin de traiter correctement la demande, il est important de rappeler le numéro de commande et les coordonnées complètes. Les frais de port engagés par le Client afin d'envoyer le produit resteront à sa charge et non remboursables. **ATTENTION !** : Seuls les produits justifiant d'une panne avérée seront acceptés.

*Traitement du retour :* Après constatation de la panne, la marque ou INHEXIS procéderont à une réparation ou à un échange standard du produit. Selon les conditions définies par le constructeur, suite à la réception et l'acceptation du colis par INHEXIS, INHEXIS proposera : un échange ou une réparation ; ou un remboursement (avec l'application d'une vétusté de 5% par mois d'utilisation). Chaque fabricant ayant sa propre politique, il est demandé de passer systématiquement par les services d'INHEXIS afin de donner la bonne démarche à suivre.

**9.3 - Garantie des vices cachés :** En application des articles 1641 et suivant du code civil, le Client bénéficie également de la garantie légale des vices cachés. Seuls les produits justifiant d'un vice caché avéré pourront faire l'objet d'un retour sous ce motif. Conformément à cet article, le Client qui déclare que son produit souffre d'un vice caché doit en apporter la preuve. Ainsi, une expertise du produit doit être demandée par le Client auprès d'un expert mandaté afin que celui-ci certifie le vice caché. Si l'expertise confirme qu'il y a bien un vice caché, le document faisant foi doit être transmis au service clients d'INHEXIS dans les meilleurs délais. A réception du document, un numéro d'accord de retour ainsi que la procédure à suivre pour retourner le produit seront communiqués par le service clients. Les frais de retour du produit sont alors à la charge d'INHEXIS. L'acceptation du retour se fera après constatation du vice caché par les services d'INHEXIS. Une fois le retour accepté par INHEXIS, le produit sera remboursé au prix d'achat. Sous réserve de vice caché avéré les frais d'expertises engagés par le Client pourront être remboursés par INHEXIS sur présentation de la facture correspondant à ces frais.

**9.4 - Fabrication et réglage sur mesure :** Dans le cas d'une commande d'un produit fabriqué sur mesure, les dimensions ou données techniques seront toujours sous la responsabilité du Client, quel que soit le processus d'avant-vente. IL NE PEUT ETRE NI REPRIS NI ECHANGE quel que soit le motif. Les réglages ainsi que la mise en service fabricant, nécessaires au bon fonctionnement du produit après installation sont à la charge du Client. Certains produits comme les menuiseries par exemple, peuvent nécessiter une seconde intervention de réglage six mois après leur pose. Dans ce cas ce réglage est à la charge du Client et ne peut être considéré comme une défaillance du produit.

## Article 10 : Responsabilités

INHEXIS n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, notamment perte d'exploitation, perte de profits, perte de revenus, perte de contrats, perte de données qui pourraient survenir lors de l'exécution de la commande ou de l'inexécution de celle-ci en tout ou partie, du fait d'INHEXIS.

En cas de dommages directs éventuels, la responsabilité d'INHEXIS est limitée au montant payé par le Client pour les produits et/ou services en cause. Ceci exclut les dommages directs consécutifs à un événement de force majeure ou à un fait imputable au Client, pour lesquels INHEXIS n'aura aucune responsabilité. Ainsi notamment, le choix et l'achat d'un produit ou d'un service sont placés sous l'unique responsabilité du Client, même pour les produits liés à un usage sanitaire. Le dimensionnement d'un système et donc la composition est sous l'unique responsabilité du Client. L'impossibilité totale ou partielle de répondre au besoin de chauffage du client par exemple, ou d'utiliser les produits notamment pour cause d'incompatibilité du matériel ne peut donner lieu à aucun dédommagement, remboursement ou mise en cause de la responsabilité de INHEXIS.

## **Article 11 : Rétractation**

Conformément à l'article L. 221-18 et suivants du Code de la Consommation, le Client qui présente la qualité de Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrables pour exercer son droit de rétractation à compter de la date de livraison de la commande. Le Client peut retourner tout article ne lui convenant pas, dans son emballage d'origine et en bon état, propre à sa re-commercialisation et demander l'échange ou le remboursement sans pénalité, à l'exception des frais de retour qui demeurent à la charge du Client. ATTENTION : Aucune rétractation ne sera acceptée si le produit retourné est impropre à sa re-commercialisation. Par conséquent : le produit devra obligatoirement être retourné en parfait état, dans son emballage d'origine, non ouvert, non descellé, non endommagé, non marqué.... Le produit devra être accompagné de tous ses accessoires (notices, cordons, télécommandes, garanties, etc...). A défaut, le produit sera retourné au Client, à ses frais. Afin de traiter correctement la demande, il est nécessaire de rappeler le numéro de commande et les coordonnées complètes.

## **Article 12 : Force majeure**

INHEXIS ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard ou défaut d'exécution de ses obligations, si ce retard ou ce défaut est dû à un cas de force majeure. Il en est ainsi, notamment des événements suivants, lorsqu'ils présentent les caractéristiques de la force majeure, c'est à dire lorsqu'ils sont à la fois irrésistibles, imprévisibles et extérieurs aux parties. Sans que cette liste soit limitative, constituent des événements de force majeure : Les explosions, incendies, destructions de machines, d'usines et d'installations, les calamités naturelles, les actes des autorités gouvernementales (refus ou retrait de licence...), la guerre ou tout acte de guerre, inondations, émeutes, conflits sociaux....

En cas d'intervention d'un événement de force majeure répondant à la définition donnée ci-dessus, INHEXIS devra informer immédiatement par écrit le Client et les délais d'exécution du contrat seront prorogés d'une durée correspondant à la durée de cet événement et cela, sans paiement de dommages et intérêts ou de pénalités de retard.

Cependant, au cas où les circonstances mentionnées plus haut persistent au-delà d'un délai de trois mois, chacune des parties sera en droit de résilier le contrat sans paiement de dommages et intérêts.

## **Article 13 : Données personnelles et cookies**

En passant sa commande, le Client donne son accord sur le fait que INHEXIS peut stocker, traiter et utiliser les données collectées pour traiter sa commande.

Ce traitement automatisé d'informations, notamment la gestion des adresses e-mail, a fait l'objet d'une déclaration.

INHEXIS met tout en œuvre afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur le site.

Pour plus d'informations, consulter la Rubrique Protection des données

## **Article 14 : Droit applicable**

Le droit applicable aux relations des parties est le droit français.

La loi française ainsi désignée n'a pour objet de régler que les questions non résolues par les présentes conditions.

## Article 15 : Règlement des litiges

Pour tout litige relatif au présent contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Lorsque le Client a la qualité de Consommateur, celui-ci peut recourir à un médiateur en vue de la résolution du litige. Pour INHEXIS, les coordonnées de ce médiateur seront données à la demande du Client.

A défaut de règlement amiable, le différend découlant du présent contrat sera tranché définitivement selon les modalités suivantes :

- Pour les livraisons intra-communautaires (ventes au sein de l'Union européenne) par le tribunal compétent de LYON (France)
- Pour les exportations (ventes en dehors de l'Union européenne), suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (France) – CMAP, par un seul arbitre nommé conformément à ce Règlement.

Lieu de l'arbitrage : Rillieux-la-Pape

Langue de l'arbitrage : Français

## Article 16 : Langue

La langue de rédaction et d'interprétation des présentes conditions générales sont le français. En cas de contradiction de traduction, seule la version française servira de base à l'interprétation.

## Article 17 : Coordonnées de la société :

INHEXIS- Lacentrale-eco, représentée par Mr Guillaume GUERBETTE

17 rue Général Brosset, 69140 Rillieux-la-Pape

RCS Lyon, SIRET : 508 333 184 000 28

Email : [contact@lacentrale-eco.com](mailto:contact@lacentrale-eco.com) (réponse sous 5 jours)

Tampon / Nom :  
« Lu et approuvé » :  
Date :  
Signature :